Département de la Sarthe

Commune de Saint-Denis-d'Orques

Reçu à la Préfecture de la Sarthe

Le : 07 MAI 2026

DCL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril, vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, les vingt-trois mars s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Damien LEVRARD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Damien LEVRARD, Annabelle MELAINE, Jean-Luc PAVARD, Bernard LEJEUNE, Béatrice MARTIN, Etienne SOW, Marc BAUDRY, Sébastien HERIN, Julie LELONG, Christelle GALOPPIN, Christian BERGER, Alexandra VINCENT et Cécile COUPE.
Formant la majorité des membres en exercice.
Nombre de conseillers présents : 13

Absents excusés :
M. Daniel FRANÇOIS ayant donné pouvoir à Cécile COUPE
Mme Adèle DOURET ayant donné pouvoir à Mme Annabelle MELAINE,

Absents non excusés : Néant.

Secrétaire de séance : Madame Annabelle MELAINE.

DÉLIBERATION N°2026-014 : COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU 2025)

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'année 2025 de la commune de Saint Denis d'Orques,

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Saint Denis d'Orques ;

Considérant que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2025, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un Compte Financier Unique, qui se substitue au Compte Administratif ainsi qu'au Compte de Gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;

Considérant que le Compte Financier Unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;

Considérant que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Considérant que la Commune de Saint Denis d'Orques a choisi d'adopter le Compte Financier Unique à compter de l'exercice 2025 ;

Considérant les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le Compte Administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son Président. Dans ce cas, le

Publié le : 02/10/2026 18:24 (Europe/Paris)
Par : La Mairie de Saint-Denis-d'Orques
https://www.intramuros.org/saintdenisdorques/documents_administratifs/81106

Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant que, dans ce cadre, Damien LEVRARD, le Maire, a quitté la séance et le Conseil Municipal a siégé sous la présidence de Annabelle MELAINE, 1ere adjointe ;

Considérant le Compte Financier Unique présenté et résumé comme suit par le Président de séance :

Budget principal 39200

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	868 236,26	702 605,00	1 570 841,26
	Recettes réalisées (1)	B	148 118,06	801 542,40	949 660,46
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	919 808,22	1 549 286,45	2 469 094,67
	Dépenses réalisées (1)	E	280 814,64	615 009,04	895 823,68
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-132 696,58	186 533,36	53 836,78
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	51 571,96	846 681,45	898 253,41
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-81 124,62	1 033 214,81	952 090,19
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-81 124,62	1 033 214,81	952 090,19

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 0 Abstentions, 0 voix Contre, 13 voix Pour, et, Monsieur le Maire et M. le Maire de l'ancienne mandature étant sortis et n'ayant pas pris part au vote,

Budget PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	8 606,00	10 000,00	18 606,00
	Recettes réalisées (1)	B	8 606,00	14 633,16	23 239,16
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	12 168,43	17 407,82	29 576,25
	Dépenses réalisées (1)	E	9 673,03	11 631,03	21 304,06
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-1 067,03	3 002,13	1 935,10
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	3 562,43	7 407,82	10 970,25
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	2 495,40	10 409,95	12 905,35
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C – F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	2 495,40	10 409,95	12 905,35

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 0 Abstentions, 0 voix Contre, 13 voix Pour, et, Monsieur le Maire et M. le Maire de l'ancienne mandature étant sortis et n'ayant pas pris part au vote,

Publié le : 02/10/2026 18:24 (Europe/Paris)
Par : La Mairie de Saint-Denis-d'Orques
https://www.intramuros.org/saintdenisdorques/documents_administratifs/81106

Budget ASSAINISSEMENT

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	88 103,88	69 323,92	157 427,80
	Recettes réalisées (1)	B	49 245,72	83 169,39	132 415,11
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	79 769,16	137 790,23	217 579,39
	Dépenses réalisées (1)	E	43 843,20	60 805,68	104 648,88
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	5 402,52	22 363,71	27 766,23
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-8 314,72	68 466,31	60 151,59
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-2 912,20	90 830,02	87 917,82
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C – F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-2 912,20	90 830,02	87 917,82

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 0 Abstentions, 0 voix Contre, 13 voix Pour, et, Monsieur le Maire et M. le Maire de l'ancienne mandature étant sortis et n'ayant pas pris part au vote,

Budget LOTISSEMENT DU CHEMIN VERT

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	274 243,54	304 243,54	578 487,08
	Recettes réalisées (1)	B	154 243,54	154 243,54	308 487,08
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	274 243,54	304 243,54	578 487,08
	Dépenses réalisées (1)	E	154 243,54	154 243,54	308 487,08
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	0,00	0,00	0,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	0,00	0,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	0,00	0,00	0,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	0,00	0,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 0 Abstentions, 0 voix Contre, 13 voix Pour, et, Monsieur le Maire et M. le Maire de l'ancienne mandature étant sortis et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** les Comptes Financiers Uniques 2025 présentés de la commune de Saint Denis d'Orques (budget principal, photovoltaïque, assainissement et lotissement)

- **DONNE** pouvoir à Damien LEVRARD, le Maire, pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

À Saint-Denis-d'Orques, le 29 avril 2026,

Le Maire
Damien LEVRARD

MAIRIE DE SAINT-DENIS D'ORQUES ★ 72 (Sarthe) ★

Publié le : 02/10/2026 18:24 (Europe/Paris)
Par : La Mairie de Saint-Denis-d'Orques
https://www.intramuros.org/saintdenisdorques/documents_administratifs/81106

Département de la Sarthe

Commune de Saint-Denis-d'Orques

Reçu à la Préfecture de la Sarthe

Le : 07 MAI 2026

DCL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril, vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, les vingt-trois mars s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Damien LEVRARD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Damien LEVRARD, Annabelle MELAINE, Jean-Luc PAVARD, Bernard LEJEUNE, Béatrice MARTIN, Etienne SOW, Marc BAUDRY, Sébastien HERIN, Julie LELONG, Christelle GALOPPIN, Christian BERGER, Alexandra VINCENT et Cécile COUPE.
Formant la majorité des membres en exercice.
Nombre de conseillers présents : 13

Absents excusés :
M. Daniel FRANÇOIS ayant donné pouvoir à Cécile COUPE
Mme Adèle DOURET ayant donné pouvoir à Mme Annabelle MELAINE,

Absents non excusés : Néant.

Secrétaire de séance : Madame Annabelle MELAINE.

DÉLIBERATION N°2026-014 : COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU 2025)

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'année 2025 de la commune de Saint Denis d'Orques,

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Saint Denis d'Orques ;

Considérant que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2025, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un Compte Financier Unique, qui se substitue au Compte Administratif ainsi qu'au Compte de Gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;

Considérant que le Compte Financier Unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;

Considérant que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Considérant que la Commune de Saint Denis d'Orques a choisi d'adopter le Compte Financier Unique à compter de l'exercice 2025 ;

Considérant les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le Compte Administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son Président. Dans ce cas, le

Publié le : 02/10/2026 18:24 (Europe/Paris)
Par : La Mairie de Saint-Denis-d'Orques
https://www.intramuros.org/saintdenisdorques/documents_administratifs/81106

Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant que, dans ce cadre, Damien LEVRARD, le Maire, a quitté la séance et le Conseil Municipal a siégé sous la présidence de Annabelle MELAINE, 1ere adjointe ;

Considérant le Compte Financier Unique présenté et résumé comme suit par le Président de séance :

Budget principal 39200

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	868 236,26	702 605,00	1 570 841,26
	Recettes réalisées (1)	B	148 118,06	801 542,40	949 660,46
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	919 808,22	1 549 286,45	2 469 094,67
	Dépenses réalisées (1)	E	280 814,64	615 009,04	895 823,68
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-132 696,58	186 533,36	53 836,78
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	51 571,96	846 681,45	898 253,41
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-81 124,62	1 033 214,81	952 090,19
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-81 124,62	1 033 214,81	952 090,19

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 0 Abstentions, 0 voix Contre, 13 voix Pour, et, Monsieur le Maire et M. le Maire de l'ancienne mandature étant sortis et n'ayant pas pris part au vote,

Budget PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	8 606,00	10 000,00	18 606,00
	Recettes réalisées (1)	B	8 606,00	14 633,16	23 239,16
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	12 168,43	17 407,82	29 576,25
	Dépenses réalisées (1)	E	9 673,03	11 631,03	21 304,06
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-1 067,03	3 002,13	1 935,10
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	3 562,43	7 407,82	10 970,25
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	2 495,40	10 409,95	12 905,35
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C – F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	2 495,40	10 409,95	12 905,35

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 0 Abstentions, 0 voix Contre, 13 voix Pour, et, Monsieur le Maire et M. le Maire de l'ancienne mandature étant sortis et n'ayant pas pris part au vote,

Publié le : 02/10/2026 18:24 (Europe/Paris)
Par : La Mairie de Saint-Denis-d'Orques
https://www.intramuros.org/saintdenisdorques/documents_administratifs/81106

Budget ASSAINISSEMENT

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	88 103,88	69 323,92	157 427,80
	Recettes réalisées (1)	B	49 245,72	83 169,39	132 415,11
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	79 789,16	137 790,23	217 579,39
	Dépenses réalisées (1)	E	43 843,20	60 805,68	104 648,88
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	5 402,52	22 363,71	27 766,23
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-8 314,72	68 466,31	60 151,59
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-2 912,20	90 830,02	87 917,82
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-2 912,20	90 830,02	87 917,82

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 0 Abstentions, 0 voix Contre, 13 voix Pour, et, Monsieur le Maire et M. le Maire de l'ancienne mandature étant sortis et n'ayant pas pris part au vote,

Budget LOTISSEMENT DU CHEMIN VERT

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	274 243,54	304 243,54	578 487,08
	Recettes réalisées (1)	B	154 243,54	154 243,54	308 487,08
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	274 243,54	304 243,54	578 487,08
	Dépenses réalisées (1)	E	154 243,54	154 243,54	308 487,08
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	0,00	0,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	0,00	0,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	0,00	0,00	0,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	0,00	0,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 0 Abstentions, 0 voix Contre, 13 voix Pour, et, Monsieur le Maire et M. le Maire de l'ancienne mandature étant sortis et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** les Comptes Financiers Uniques 2025 présentés de la commune de Saint Denis d'Orques (budget principal, photovoltaïque, assainissement et lotissement)

- **DONNE** pouvoir à Damien LEVRARD, le Maire, pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

À Saint-Denis-d'Orques, le 29 avril 2026,

Le Maire
Damien LEVRARD

MAIRIE DE ST-DENIS D'ORQUES (Sarthe)

Publié le : 02/10/2026 18:24 (Europe/Paris)
Par : La Mairie de Saint-Denis-d'Orques
https://www.intramuros.org/saintdenisdorques/documents_administratifs/81106